



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 17992

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le problème de la présence au sein de l'éducation nationale d'instituteurs, voire de directeurs d'école, appartenant à des sectes. En effet, les conséquences sur les jeunes enfants peuvent être déplorables et de nombreux parents s'en inquiètent vivement. Ajoutons que s'il n'y a pas de prosélytisme attesté, il semble néanmoins difficile que ces enseignants ne transmettent pas, à leur insu, leurs choix de vie avec les savoirs qu'ils sont chargés de diffuser. C'est pourquoi, elle lui demande d'instituer à l'attention des parents une information sérieuse sur les sectes dangereuses. Elle lui demande également de mettre en place une information destinée aux enfants afin qu'ils sachent se mettre en garde contre ce fléau.

Texte de la réponse

La mission interministérielle de lutte contre les sectes, instituée par le décret n° 98-890 du 7 octobre 1998 auprès du Premier ministre est notamment chargée de contribuer à l'information et à la formation des agents publics sur les méthodes de lutte contre les sectes et d'informer le public sur les dangers que présente le phénomène sectaire. La cellule chargée de la prévention des phénomènes sectaires dans l'Education nationale, créée par arrêté du 17 juin 1999 à l'administration centrale, est en relation avec elle. D'une manière générale, les autorités éducatives sont vigilantes à l'égard des tentatives d'intervention des sectes en milieu scolaire. Les chefs d'établissement en particulier sont très conscients de ce problème. Des informations sur l'identité des sectes et leurs activités sont diffusées par les autorités académiques. Les élèves peuvent recevoir des mises en garde soit générales, soit ponctuelles. L'information des familles doit passer par différents canaux comprenant, mais pas exclusivement, ceux que l'école met à la disposition de tous.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17992

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4228

Réponse publiée le : 27 décembre 1999, page 7453